



Cimes & Racines

Appel pour la constitution d'une communauté résidente pionnière

Bonjour à toi,

Bonne nouvelle : le projet Cimes & Racines (voir www.cimesetracines.org) est en train de s'implanter progressivement à Clerlande, aux côtés du monastère. Tu as sans doute appris qu'une convention réglant les détails de la transmission du site été signée ce 20 janvier avec les moines. Elle prévoit entre autres que le site pourra être transmis dès le 20 septembre 2026 à Cimes & Racines, par l'intermédiaire de la Fondation Clerlande-Transition, nouvellement créée. A noter que cette date pourra être retardée en fonction de l'arrivée des autorisations administratives nécessaires. Néanmoins, nous avons commencé à organiser la mise en place des différentes composantes de notre projet !

La présence de résident·e·s dans une partie des bâtiments y tient un rôle essentiel. Il s'agit de personnes vivant sur place pendant une certaine durée, dans une formule semi-communautaire. Les résident·e·s prendront certains moments en commun dans la semaine (repas, réunions...) en fonction de leurs disponibilités et consacreront une partie de leur temps au projet Cimes & Racines. Les missions qui seront confiées à ces résident·e·s sont détaillées dans le document "*Lettre de mission aux résident·e·s*". Leur installation se déroulera en plusieurs phases :

- Les résident·e·s pionnier·e·s : Dès ce 1er juillet 2026, 4 ou 5 personnes pourront occuper des chambres et des espaces collectifs dans leur état actuel - nous prévoyons tout de même un petit chantier collaboratif de rafraîchissement cet été ! Il s'agira d'une phase pionnière car nous n'aurons pas encore pu réaliser les transformations que nous projetons. De plus, tant que le site n'aura pas été transmis officiellement à Cimes & Racines, les résident·e·s pionnier·e·s auront le statut officiel de volontaires de l'ASBL du monastère et partageront en partie les espaces de vie de la communauté des moines. Les résident·e·s pionnier·e·s devront initier différentes choses : le rythme de vie communautaire, l'organisation des tâches à accomplir...

Ce présent appel vise cette première phase.

- Les résident·e·s permanent·e·s : Une fois que nous aurons réuni les autorisations administratives et les fonds nécessaires, nous pourrions aménager une aile complète du bâtiment pour pouvoir accueillir jusqu'à 9 résident·e·s et installer une grande salle de séjour collective. Nous lancerons alors un nouvel appel spécifique. Si tout va bien, l'installation de la communauté résidente pourrait alors avoir lieu à partir de l'été 2028.
- A terme, quand les moines libéreront de nouveaux espaces, nous ferons de nouveaux appels pour des résident·e·s supplémentaires.

Concrètement, si :

- Tu désires rejoindre notre projet Cimes & Racines et développer dans ta vie la transition intérieure;
- Tu as l'élan de t'engager dans une vie communautaire et de partager ton quotidien avec d'autres personnes, résident·e·s, membres du collectif, moines... Tu es prêt.e à y consacrer le temps et l'énergie nécessaire;
- Tu ressens l'élan pour venir vivre au moins un an à Clerlande;
- Tu es capable de prendre des initiatives, d'assumer des tâches en autonomie et/ou en collaboration;
- Tu peux consacrer une journée complète par semaine pour assumer bénévolement les missions dévolues aux résidents au service du projet C&R;
- Tu conçois ton engagement comme une appartenance à un projet plus large que la communauté. La communauté prendra en charge certains rôles et sera accompagnée dans une forme de réciprocité avec le collectif C&R;

...nous te proposons de poser ta candidature pour devenir résident·e pionnier·e de Cimes & Racines à Clerlande !

Pour poser ta candidature :

- Prends connaissance des aspects matériels ci-dessous,
- Prends connaissance de la *lettre de mission aux résident·e·s*,
- Utilise l'*outil d'aide au discernement pour les candidat·e·s résident·e·s*,
- Envoie ta candidature par mail, accompagnée d'une petite lettre de motivation, à residence@cimesetracines.org pour le 15 avril 2026. Tu peux aussi utiliser cette adresse pour poser des questions préalables.

Aspects matériels :

- Il est demandé aux résident·e·s pionnier·e·s de payer une contribution modérée à définir pour la location et les charges.
- Les repas sont à charge des résidents. Les repas pris avec la communauté monastique seront à régler en sus.
- Un espace cuisine et un espace buanderie seront disponibles. Les sanitaires seront partagés.
- Dans un premier temps, il ne sera pas possible de se domicilier sur place.
- L'occupation des locaux se fera en bonne intelligence avec Cimes & Racines et la communauté monastique.
- Un contrat de volontaire sera signé avec l'ASBL du monastère et ultérieurement avec l'ASBL Cimes & Racines.
- Dans le cas où le projet devrait prendre fin à cause d'un refus des administrations ou autre raison, la prolongation de leur présence sur place n'est pas garantie et sera à discuter avec les moines.

Nous nous réjouissons de te rencontrer et de partager avec toi tes réflexions, questions, élans... !

Pour le GT "Constitution de la communauté résidente",
Régine, Myriam, Thaïs, Sébastien et Philippe

residence@cimesetracines.org